

Environnement/Agenda 21

Agenda 21 à Givors

Si le dispositif Agenda 21 est, aujourd'hui, largement mis en œuvre au niveau national et international, chaque collectivité territoriale est fortement encouragée à développer son propre Agenda 21 local, adapté à ses particularités et à ses besoins spécifiques. Soucieuse du bien-être de ses habitants et de son développement pérenne, la ville de Givors a parfaitement saisi l'importance de se doter d'un tel outil stratégique et opérationnel. En effet, basé sur notre charte du Développement Durable avec analyse détaillée du contexte local et des attentes réelles des Givordins, notre Agenda 21 engage non seulement le futur développement de la commune mais aussi les conditions de vie et d'épanouissement des générations actuelles et à venir. L'Agenda 21 est une démarche qui concerne tout le monde.

En chiffres :

131 actions dont 20% réalisées, 30% en cours, 10% d'actions nouvelles et 20% programmées, les 20% restants ne dépendent pas directement de la commune mais relèvent de l'État, la Région...

Extinction de l'éclairage public

Votation citoyenne : **Près de 3200 Givordin(e)s** se sont exprimés sur l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Plus de 70% de réponses favorables

Retrouvez en pièce jointe les résultats : [Resultat votation citoyenne 17.12.15](#)

Agir d'urgence pour sauver notre avenir et notre planète

Alors que le réchauffement climatique devient alarmant avec des dizaines de millions de personnes victimes de la sécheresse et de la submersion de littoraux, la Conférence mondiale sur le climat, qui réunira à Paris fin 2015 tous les chefs d'Etat de la planète, ne doit pas être une nouvelle grand'messe qui ne débouche sur aucun engagement.

Les États, mais également les territoires locaux et l'ensemble des citoyens doivent se mobiliser d'urgence pour agir contre l'effet de serre qui menace notre avenir et notre planète.

La préservation du climat, de la nature et de l'humanité ne sera possible que si le modèle socio-économique change profondément. Le climat, l'eau, l'électricité mais aussi la biodiversité sont des biens communs, et l'inégalité d'accès aux ressources est aussi problématique que leur pillage systématique.

Notre planète est en feu, menacée par le dérèglement climatique et rongée par le gouffre des inégalités. Il n'y a pas de solutions durables sans changer les modes de production, de déplacement, de consommation et de répartition des richesses.

L'extinction de l'éclairage public la nuit est l'une des mesures qui peut être mise en œuvre localement pour réduire la facture énergétique et le rejet de CO2 dans l'atmosphère.

Transition énergétique pour la croissance verte : la loi adoptée

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

Certaines avancées sont à saluer comme l'obligation de rénovation énergétique des bâtiments résidentiels d'ici 2025, le renforcement de l'économie circulaire, le prolongement de la trêve hivernale en matière de coupures énergétique, ou encore l'interdiction généralisée des coupures d'eau en cas d'impayés.

Mais il manque beaucoup de choses, notamment sur

- le développement des transports collectifs propres pour offrir une véritable alternative au tout routier,
- une panoplie de mesures contraignantes pour lutter contre le réchauffement climatique,
- un véritable développement des énergies renouvelables,
- et surtout le manque de financements publics à la hauteur des défis, à cause du carcan insupportable des politiques d'austérité qui bloquent en définitive la perspective d'une véritable transition énergétique.

Et il y a également de nouveaux dangers comme la privatisation programmée du secteur de l'hydroélectricité, première source d'électricité renouvelable en France, qui met en cause la maîtrise publique de l'énergie et la fourniture à tous d'une énergie accessible en termes de coût.

Une véritable transition énergétique passe par une remise en cause des politiques d'austérité.

La pollution de l'air coûte à la France 100 milliards par an et provoque 42 000 décès par an !

Le sénateur Jean-François HUSSON a rendu un rapport au gouvernement qui explique que dans notre pays les particules fines et certains gaz, rejetés par l'échappement des véhicules à moteurs, sont à l'origine de 42 000 décès prématurés par an en France. Le coût annuel de cette pollution serait estimé à plus de 100 milliards d'euros par an.

Le transport routier est particulièrement générateur de pollution atmosphérique. La France s'est engagée par les accords de Kyoto à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à l'année 1990 : on en est encore très loin !

Les gaz à effet de serre, dont la concentration ne cesse d'augmenter du fait des activités humaines, sont des composants gazeux présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et qui contribuent au réchauffement climatique. Le gaz carbonique ou CO₂ est l'un des principaux gaz à effet de serre. Réduire son rejet dans l'atmosphère est donc impératif.